

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteurs : Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Mobilités en Bretagne Sud : ambitions et perspectives »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les collectivités de Bretagne Sud (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale) et la Région partagent le souhait de travailler à une coopération renforcée dans le domaine des mobilités, à la fois au niveau du périmètre régional et d'un périmètre pouvant s'apparenter à une conurbation en Bretagne Sud. Le protocole d'accord et de coopération engage d'une part les parties à participer à la préparation d'une nouvelle gouvernance des mobilités en Bretagne, à travers le futur Syndicat Mixte *Bretagne Mobilités*, et ainsi favoriser de futurs travaux collectifs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la volonté des collectivités de Bretagne Sud de prendre part au futur projet de création du syndicat mixte *Bretagne Mobilités* qui a vocation à regrouper les collectivités locales volontaires. Le CESER se félicite de l'ambition portée par ce nouveau partenariat en vue notamment de renforcer l'offre ferroviaire sur la ligne sud entre Vannes et Quimper. Pour le CESER, cela s'inscrit clairement dans la logique d'une transition des mobilités vers des modes décarbonés et participe notamment aux objectifs fixés par la « feuille de route pour des mobilités décarbonées et solidaires ».

Pour le CESER cette logique de renforcement de l'offre doit aussi inclure les modes doux et notamment les usages train + vélo.

Le CESER souhaite que ce nouveau partenariat fasse l'objet d'un retour d'expérience pour l'ensemble des territoires de Bretagne, y compris là où le ferroviaire pourrait être redéployé. Pour le CESER, le comité technique prévu doit inclure les représentants d'usagers dans un but de démocratisation de la définition des choix opérés en matière d'offre.

Le CESER souhaite que ce partenariat s'inscrive dans la logique de développement de l'offre ferroviaire prévue à la future convention TER. A ce titre, le CESER souhaite que la Région demeure cheffe de file en matière de mobilités et prend acte du fait qu'elle reste autorité organisatrice, ceci afin d'éviter toute distorsion dans l'offre ferroviaire entre les différents territoires.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le fonctionnement du syndicat mixte et de ses relations avec la Région, ainsi que l'évolution de l'offre ferroviaire en Bretagne Sud au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Mobilités en Bretagne Sud : ambitions et perspectives »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Si nous souscrivons à la volonté des collectivités de Bretagne sud et de la Région de favoriser la décarbonation des mobilités et la désaturation des axes routiers, nous dénonçons avec force l'appel de ces collectivités à créer un prélèvement supplémentaire sur les entreprises à l'heure où celles-ci doivent financer leur propre décarbonation, améliorer leur compétitivité et répondre aux attentes des salariés de préserver leur pouvoir d'achat dans un contexte de forte inflation.

Ce protocole présente l'engagement n°3, libellé ainsi « La Région et les EPCI, en tant que Collectivités de Bretagne, s'engagent à soutenir une évolution législative du versement mobilité additionnel pour doter les syndicats mixtes SRU de moyens pour agir, y compris les offres de transport. ». J'ajoute que dans le document sur l'autonomie proposé par la Région ce versement mobilité additionnel est détaillé dans ses modalités de mise en œuvre telles que souhaitées par la Région.

Je dois dire qu'une telle volonté de versement additionnel méconnaît la réalité de nos entreprises et de notre économie.

Je tiens ici à rappeler que la politique de l'offre engagée le 6 novembre 2012 par François Hollande, poursuivie par son successeur, a conduit à la création de près de 2 millions d'emplois.

Pour autant, cette politique de l'offre n'a pas encore permis d'aligner les prélèvements obligatoires des entreprises françaises sur ceux de leurs concurrentes européennes. Le surcroît de charges sociales pesant sur les entreprises françaises est encore de 100 milliards d'euros et le surcroît d'impôts de production est de 60 milliards avec l'Allemagne et de 30 milliards avec la zone euro. Cette politique de l'offre n'est en rien une impasse mais une nécessité pour réduire notre déficit commercial structurel record, de l'ordre de 70 milliards d'euros. Les entreprises françaises sont les entreprises les plus prélevées du monde occidental, ceci alors que la Cour des comptes dénonce dans ses rapports, je cite, « ces collectivités locales qui ajustent leurs recettes à leurs dépenses ».

Ainsi, alors que la France connaît le niveau de prélèvements obligatoires sur les entreprises le plus élevé du monde occidental, et le deuxième plus haut niveau de prélèvement obligatoire sur l'ensemble de l'économie, nos élus locaux demandent des prélèvements supplémentaires sur les entreprises, méconnaissant gravement la situation de nos entreprises exposées à une économie mondialisée.

Nous le disons ici clairement, nos entreprises ne pourront la fois financer la décarbonisation de leur activité, 50 milliards d'euros/an, maintenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, investir pour rester compétitives et ... assumer un prélèvement supplémentaire pour financer les projets des collectivités locales.

Dans ce contexte je rappelle que les salariés des entreprises ne représentent que 4% des personnes utilisant les transports urbains quand les entreprises qui paient le versement mobilité financent 30 à 50% de ceux-ci. Et j'ajoute que souvent les entreprises sont contributrices au versement mobilité sans que leur site soit desservi.

Plutôt que de solliciter un versement supplémentaire, il appartient à ces collectivités de dégager des ressources, par des économies dans leurs dépenses, comme le font chaque jour les ménages et les entreprises, pour financer leurs projets.

Je vous remercie de votre attention.